

Pour une protection sociale du XXIème siècle

La finalité de la Sécurité sociale est de « « protéger le travailleur de l'incertitude du lendemain » disait Pierre Laroque.

Dès sa construction, le système est pensé pour permettre à une société et à l'ensemble des individus qui le composent d'affronter l'incertitude, c'est-à-dire d'autoriser une société et des personnes individuelle à avancer, à faire leur parcours, à prendre des risques « sans peur du lendemain », grâce aux protections, aux accompagnements qui permettent de gérer les moments difficiles ou les transitions.

Une protection sociale bien pensée n'est pas l'ennemi de l'évolution économique, elle en est au contraire une des conditions de succès. Un certain nombre d'analyses expliquent le succès de Donald Trump aux Etats-Unis pour la faiblesse de la protection sociale qui a laissé très démunie, une partie de la « middle class » américaine par rapport aux évolutions de la mondialisation.

Mais pour autant, la protection sociale doit être bien pensée pour pouvoir être pleinement efficace pour aider les individus à gérer ces phases de « transition » : pensée autour de la valorisation du capital humain plus que de la réparation ; proactive, préventive, accompagnatrice, constituée de services autant que de prestations monétaires, assurant la continuité des droits et leur simplicité d'accès.

La protection sociale française est à la fois puissante, efficace dans nombre de domaines (soins, prestations familiales, assurance vieillesse), mais insuffisamment agile et trop touffue pour ne pas générer à la fois des « trous dans la raquette », et paradoxalement, une insuffisante perception de « sécurité de la protection », (cette perception étant nécessaire à la prise de risque).

L'évolution de la protection sociale française doit être guidée par les principes suivants :

- › Favoriser les services de prévention, d'accompagnement, de gestion des transitions, de coordination, ce qui passe notamment par un souci croissant d'équité territoriale car ces services doivent être présents partout sauf à donner le sentiment de délaisser une partie de la population (garde d'enfants, parcours de santé, maintien de l'autonomie, formation professionnelle,...)
- › Favoriser une stratégie numérique globale de la protection sociale (échange de données entre institutions, front office commun, bon mix entre service numérique et présence humaine pour les plus démunis)
- › Donner une visibilité à une protection sociale globale et continue tout au long de la vie

Pour ce dernier objet, une mesure simple pourrait être introduite ; renommer l'ensemble des caisses de sécurité sociale sous une seule dénomination :

- › Sécurité sociale Maladie
- › Sécurité sociale vieillesse
- › Sécurité sociale employeurs
- › Sécurité sociale agriculteurs

Bien évidemment, cela n'exonère pas de construire réellement les ambitions des deux premiers items, notamment à travers les COG qui doivent être renégociées d'ici la fin de l'année.

Pour permettre, là encore, cette visibilité, il serait bon d'intégrer toutes ces COG dans une COG globale du service public de la Sécurité sociale (prévue dans la loi et non mise en œuvre) et de mettre en place en fonds de performance (là encore prévu par les textes et non mis en place) permettant de mettre en place la stratégie numérique globale.

Pour être un peu plus complet, ces trois objectifs devraient être accompagnés des objectifs suivants :

- › Assurer la soutenabilité à long terme de la protection sociale française, notamment par la mise en place d'un fonds conjoncturel, et en utilisant intelligemment la fin programmée de la CADES et le FRR
- › Garantir l'équité intergénérationnelle, entre les territoires, et entre les « statuts »
- › Adapter le contenu de la protection sociale aux nouveaux risques sociaux
- › Prendre des initiatives immédiates franco-allemandes pour relancer une Europe du mieux – être social et non du dumping social.